

CR comité de projet

Projet PV Saint-Georges-sur-Moulon du 01-10-2024

Personnes présentes :

- Pierre-Yves CHARPENTIER (Maire SGSM)
- Dany Machado (Maire adjoint) danymaud@bbox.fr
- Laurence PAJON (Maire St-Martin d'Auxigny) lpajon@stmartin-auxigny.fr
- Pierre-Olivier VEYSSET (Notus)
- Antoine CAUDWELL (Notus)

Présentation du projet :

Cf présentation en annexe

Echanges :

L.Pajon : à qui vendons nous l'électricité ?

Réponse du porteur de projet :

Un projet photovoltaïque, afin de pouvoir vendre son électricité, doit, dans un premier temps, obtenir un tarif d'achat de son électricité. Cela se fait par un mécanisme d'appel d'offre qui a lieu chaque 6 mois, coordonné par la Commission de Régulation de l'Energie. Le porteur de projet postule à l'appel d'offre en demandant un tarif de référence. Si le porteur de projet est lauréat de l'appel d'offre, l'électricité sera vendue sur le marché de l'électricité et il bénéficiera d'une prime versée en complément de la vente sur le marché afin d'assurer un niveau de rémunération permettant de couvrir les coûts de son installation tout en assurant une rentabilité normale de son projet. Cette prime est calculée comme la différence entre un tarif de référence et le prix de marché.

P-Y Charpentier : Quel est le chemin d'accès pour les engins de chantier ?

Réponse du porteur de projet :

Une visite de site a été organisée avec les services voirie de la DDT qui a confirmé l'impossibilité d'ouvrir un accès le long de la RD 940.

L'accès se fera pour le chemin existant d'accès au château. A priori, pas de passage prévu sur la route de Guilleminge, mais création d'un portail d'accès dans le cadre des préconisations du SDIS.

P-Y Charpentier : Quel est le type de bail signé avec le propriétaire ?

Réponse du porteur de projet :

Des baux emphytéotiques signés pour une durée de 30 ans

L.Pajon : Quel procédure pour la fin d'exploitation, démantèlement ?

Réponse du porteur de projet :

Il y a une obligation de remise en état du site par le porteur de projet. Cette obligation est notamment comprise dans les contrats avec les propriétaires. Pour autant, le terrain reste très faiblement impacté par le projet grâce à l'implantation des panneaux sur pieux battus qui sont très peu intrusifs pour le sol.

Également, nous travaillons systématiquement avec l'organisme Soren. Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.